

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 08

Date convocation : 29/11/2019
Date d'affichage : 29/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS, Eric GUIDO, Jérôme LECONTE, Adeline POMMIER, Fabrice BOURNIER, Catherine LECERF.

Absent excusé : M. François LEPICIER.

Absents : Mmes et MM Sébastien VIDAL, Eric VIDAL, Gwenola LE TALLEC, Muriel DESIRA, Martial POLGE.

Secrétaire de Séance : Mme Adeline POMMIER

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2019 affiché en Mairie le 2 décembre 2019 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 25 novembre 2019 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 4 décembre 2019.

DELIBERATION N° 51
REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) VALANT ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : AVENANT N° 5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 28 du 24 juillet 2015, il a été confié au Bureau d'Etudes G2C Ingénierie sis à VENELLES (Bouches du Rhône) les études relatives à l'élaboration d'un PLU pour un montant de 30 037.00 € HT, soit 36 044.40 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par avenant n° 4 délibéré en Conseil Municipal du 7 octobre 2019 il a été réalisé des prestations supplémentaires liées à des réunions supplémentaires pour un montant de 900 € HT.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 5 qui a pour objectif d'apporter des éléments de réponse détaillés suite aux avis reçus par les Personnes Publiques Associées. Des modifications seront apportées aux OAP, au projet de hameau agricole et à l'analyse du potentiel de production du projet de PLU et des densités dans les OAP afin de répondre aux avis émis par la Préfecture du Gard et le SCoT Sud Gard. Le présent avenant prévoit également deux réunions supplémentaires, un dossier papier du PLU arrêté pour l'enquête publique, une notice détaillée pour l'enquête publique, et prolonge les délais jusque Décembre 2020 :

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	UNITE	QUANTITE	PU HT en €	PRIX TOTAL HT en €
Réunions supplémentaires	U	2	300.00	600.00
Modification analyse logements et densités	F	1	445.00	445.00
Modification hameau agricole	F	1	278.00	278.00
Modification OAP 1 et 2	F	1	556.00	556.00
Notice détaillée pour l'enquête publique	F	1	890.00	890.00
			TOTAL HT	2 769.00
			TVA 20%	553.80
			TOTAL TTC	3 322.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 7 voix pour et 1 voix contre :

- d'approuver l'avenant n° 5 comme détaillé ci-dessus,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
-

Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures 40 minutes et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 51 : Révision du POS valant élaboration du PLU : avenant n° 5.

Compte rendu affiché en Mairie le 9 décembre 2019

Le Maire,
Serge PATTUS